

Accords de libre-échange régionaux et bilatéraux et autres initiatives

Coopération en matière de réglementation

Dans le cadre de diverses initiatives axées sur la coopération réglementaire, le Canada continue de collaborer avec ses principaux partenaires dans le but de permettre à toutes les parties de jouir de l'élargissement des perspectives économiques tout en protégeant la santé et la sécurité de ses citoyens et de leur environnement. Ses relations de coopération réglementaire avec les États-Unis et le Mexique, l'Union européenne et le Japon en sont à divers stades de développement.

L'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a instauré un régime de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, mais les trois pays peuvent accroître encore davantage les retombées positives de l'accord grâce à une coopération plus étroite dans le domaine de la réglementation. Le Cadre trilatéral de coopération en matière de réglementation (CTCMR), une initiative non contraignante, permet aux partenaires de l'ALENA de collaborer plus étroitement dans ce domaine dans le but d'abaisser les coûts pour les entreprises, les producteurs, les gouvernements et les consommateurs de l'Amérique du Nord, de maximiser les échanges de biens et services entre les trois pays, tout en protégeant la santé, la sécurité et l'environnement. Pour accroître la compétitivité de l'Amérique du Nord sur le marché mondial, des travaux se poursuivent actuellement pour améliorer la coopération en matière de réglementation dans des domaines désignés prioritaires (celui de l'automobile, par exemple) qui

comprennent l'élaboration de stratégies de réglementation compatibles d'un pays à l'autre. De nouveaux axes de coopération ont été développés depuis l'adoption du CTCMR lors du sommet des dirigeants nord-américains à Montebello, au Québec.

Le Cadre de coopération Canada/Union européenne en matière de réglementation, une initiative non contraignante qui s'insère dans les actions prévues dans la Feuille de route pour la coopération dans le domaine de la réglementation entre la CE et le Canada, continue de favoriser la coopération réglementaire dans certains secteurs précis, tels les produits chimiques et l'étiquetage des allergènes alimentaires. Le cadre et la feuille de route facilitent également la coopération sur les questions horizontales. On continue de trouver de nouveaux domaines de coopération pour la feuille de route depuis son adoption par les dirigeants lors du sommet Canada-UE qui a eu lieu à Berlin en juin 2007. La signature d'un accord de coopération en matière de réglementation, que les dirigeants ont appelée de leurs vœux lors de la rencontre de Berlin, pourrait renforcer encore davantage la coopération dans ce domaine.

Pour donner suite à l'étude conjointe menée avec le Japon, le Canada met présentement au point une initiative de coopération réglementaire avec ce pays. Le Canada poursuit également un dialogue avec divers autres partenaires relativement à la réglementation dans des secteurs précis et il reste disposé à envisager la possibilité d'entreprendre d'autres dialogues élargis sur ces questions.